

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2 328 875 €
Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS
R.C.S. PARIS B 562 047 605
SIRET 562 047 605 00349

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL du 1^{er} avril 2024 au 30 septembre 2024

FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE - EVENEMENTS POSTEREURS A LA CLOTURE

1.1 CESSIONS IMMOBILIERES ENVISAGEES

Depuis de nombreuses années, la société FSDV n'a plus d'activité économique et concentre ses efforts sur la réalisation de son patrimoine immobilier, tout en cherchant à trouver un acquéreur, le groupe familial qui est l'actionnaire le plus important a fait part depuis quelque temps de son intention de vendre sa participation.

Aucune cession immobilière n'est intervenue au cours du premier semestre de l'exercice clos le 31 mars 2025.

1.1.1 Terrains de 71 Digoin

Des négociations ont abouti en novembre 2024 avec la municipalité de Digoin pour l'acquisition par cette dernière des 3 terrains suivants :

- a) Terrain situé 28 bis, route des Sables (lieudit Neuzy) cadastré 4T79-AT84 et AT171 d'une superficie de 51 738 m² au prix de 188 000 € ;
 - b) Terrain situé 24, rue Francois Ducarouge cadastré AY 423, d'une superficie de 10 159 m² au prix de 50 600 € ;
 - c) Terrain impacté par le PPRI (Plan de Préservation des Risques Inondations) situé 1, rue Félix de Jubécourt, cadastré BV 194 à 203 -BV 205 et 206 - BV 380 d'une superficie de 16 623 m² au prix de 1.500 €.
- L'acte de vente devrait être signé le 10 avril 2025.

1.1.2 Terrain de 51 Vitry le François

Les commissaires aux comptes, nommés lors de l'assemblée générale mixte du 18 décembre 2023, ont demandé une documentation plus étayée concernant l'un des derniers terrains (5,5 ha), situé à 51 Vitry le François, comptabilisé en normes IFRS pour 525 K€, et évalué en 2021 par le cabinet d'expertises Galtier à 890 K€ (méthode par comparaison) et 1 750 K€ (selon la méthode dite du « bilan aménageur »).

Cette demande de documentation portait sur l'établissement :

- d'un diagnostic pollution des sols (ce terrain ne figure pas en « terrain classé » sur le site BASOL)
- d'un diagnostic amiante sur les bâtiments existants

La Société a confié en juillet 2024 la mission de diagnostic de pollution des sols au Cabinet TAW, spécialiste reconnu et la mission de diagnostic amiante au cabinet INGELIA, spécialiste en la matière. Courant août 2024, les sondages liés au diagnostic pollution des sols étaient interrompus : plus de la moitié des prélèvements effectués dans les bâtiments subsistants se révélant positifs à l'amiante, rendant nécessaire d'effectuer les sondages sous procédure amiante, procédure nécessitant des techniciens spécialement formés et équipés. A la suite de nombreux échanges avec le Cabinet TAUW (en charge du diagnostic pollution des sols), la Société était informée que les sondages sous procédure amiante ne pourraient être réalisés que fin octobre 2024.

Les résultats des diagnostics établis respectivement par le cabinet TAW et le cabinet INGELIA ont été communiqués à la Société au cours du mois de novembre 2024. Il ressort de ces expertises et de l'évaluation des travaux de dépollution et de désamiantage faite par un expert judiciaire inscrit auprès de la cour d'appel de Lyon, que les travaux de dépollution et de désamiantage estimés assez largement pourraient s'élever à 747 K€. Le diagnostic amiante montre un « état de conservation non dégradé des éléments contenant de l'amiante ».

Le diagnostic pollution des sols montre un terrain peu pollué, à l'exception d'une faible superficie de quelques dizaines de m² et l'existence de deux cuves enterrées. Une provision de 110 K€ avait été constituée à ce titre dans les comptes clos au 31 mars 2024. Le coût des travaux de désamiantage, compte tenu de la non-dégradation des éléments affectés, n'a pas été provisionné, dans les comptes clos au 31 mars 2024 et dans ceux clos au 30 septembre 2024, à l'exception des frais de de recherche, soit environ 28 K€.

A la suite de ces diagnostics, les commissaires aux comptes ont demandé début janvier 2025 à la Société de commander au cabinet Galtier une nouvelle expertise de la valorisation des terrains, son étude précédente visée ci-dessus étant trop ancienne.

Cette nouvelle expertise a été fournie le 17 février 2025 ; elle se traduit par une évaluation du terrain (hors travaux de dépollution et de désamiantage) égale à 1 830 K€, selon une approche aménageur.

Début décembre 2024, un aménageur s'est déclaré intéressé par une partie du terrain (2,2 ha sur 5,5 ha) en proposant un prix de 1 000 K€, soumis à de multiples conditions suspensives.

1.2 RECHERCHE D'UN ACQUEREUR AU GROUPE

Après l'échec en juin 2023 des discussions avec un important groupe immobilier régional, aucun résultat n'a été concrétisé.

2. RESULTAT CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2024

(Chiffres en K€)

	Note	30 septembre 2024	30 septembre 2023
Chiffre d'affaires net		0	0
Régularisation Chiffres d'affaires		0	0
Production stockée		0	0
		0	0
Reprise s/amortissements et provisions		0	0
Transferts de charges		0	0
Autres produits		0	0
TOTAL PRODUITS	15	0	0
Achats consommés		0	0
Autres achats et charges externes		107	70
Impôts et taxes		7	8
Frais de personnel		128	161
Dotation aux amortissements		0	0
Dotation aux provisions		20	0
Autres charges		0	0
TOTAL CHARGES		262	239
RESULTAT D'EXPLOITATION COURANT		-262	-239
Plus ou moins values de cession d'immobilisation		0	0
Dotation/reprise nette aux provisions pour risques et charges		0	69
Variation de valeur des immeubles de placement		0	0
Produits non courants		0	0
Charges non courantes		0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION NON COURANT	17	0	69
RESULTAT FINANCIER		13	0
RESULTAT AVANT IMPOTS		-250	-170
Reprise de provision pour actif en cours de cession		0	0
RESULTAT AVANT IMPOTS		-250	-170

Impôts sur les bénéfices / Exit Tax	18	0	0
Provision pour impôts différés (variation)		0	0
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		-250	-170
RESULTAT REVENANT AUX ACTIONNAIRES EN EUROS PAR ACTION			
- Résultat de base par action (part du groupe)		-2.20 €	-1.50 €
- Résultat dilué par action (part du groupe)		-2.20 €	-1.50 €
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL		0	0
RESULTAT GLOBAL		-250	-170

3 BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2024

ACTIF

(en milliers d'euros)

	Note	30 septembre 2024			31 mars 2024
		BRUT	AMORT / PROV	NET	NET
Immobilisations incorporelles	4	5	-	5	5
Immobilisations corporelles IFRS	5	696	-	696	696
Immobilisations financières		15	-	15	15
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		716	-	716	716
Impôts différés actif		-	-	-	-
TOTAL ACTIF NON COURANT		716	-	716	716
Avances et acomptes		-	-	-	-
Clients et comptes rattachés		-	-	-	-
Immobilisations destinées à être cédées	5	-	-	-	-
Autres créances	8	392	242	150	140
Placements Financiers		-	-	-	-
Disponibilités	9	555	-	555	736
Compte de régularisation actif		0	-	0	0
TOTAL ACTIF COURANT		947	242	705	876
TOTAL ACTIF		1 663	242	1 421	1 592

PASSIF

(en milliers d'euros)

	Note	30 septembre 2024	31 mars 2024
Capital		2 330	2 330
Prime émission		0	0
Réserves consolidées		1 444	2 023
Résultat exercice consolidé		-250	-580
Actions propres détenues		-2 503	-2 503
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	11	1 021	1 270
Provisions pour risques et charges	12	227	217
Provisions engagements retraite		0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		227	217
IMPOTS DIFFERES PASSIFS	19	0	0
EMPRUNTS		0	0
TOTAL PASSIF NON COURANT		1 248	1 488
Dettes d'exploitation		122	60
Dettes diverses		49	42
TOTAL PASSIF COURANT	13	172	103
TOTAL PASSIF		1 421	1 592

Variation des capitaux propres au 30 septembre 2024

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Titres de l'entreprise	Total part du groupe
Capitaux propres au 31/03/2024	2 330	-	2 024	(580)	(2 503)	1 270
Affectation du résultat n-1			(580)	580		-
Autres			-			-
Résultat net de la période				(250)		(250)
Capitaux propres au 30/09/2024	2 330	-	1 444	(250)	(2 503)	1 021

Les actions d'autocontrôle et les actions propres détenues sont valorisées à leur valeur historique d'acquisition (février 1978) et figurent en déduction des capitaux propres consolidés. Il est rappelé que la Société détient de très longue date 8.000 de ses propres titres et que sa filiale, entièrement contrôlée, SOFINA détient 28.559 actions FSDV, soit un total de 36.559 actions, le capital social de FSDV est composé de 150 250 actions dont 113 691 ont le droit de vote.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2024 (en milliers d'euros)

Flux de Trésorerie liés à l'activité	30.09.2024	31.03.2024
Résultat net des sociétés intégrées	(250)	(580)
Elimination des charges et produits d'exploitation sans incidence sur la trésorerie	20	125
Variation des amortissements	-	-
Variation des provisions	10	90
Variation des provisions sur actif	10	35
Variation des impôts différés	-	-
Plus ou moins-values de cession	-	-
Variation de la valeur des immeubles de placement	-	-
Autres éléments	-	-
Résultat d'exploitation courant	(230)	(455)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	49	(78)
Capacité d'autofinancement	(181)	(533)
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité		
Frais et Produits financiers	-	-
Dividendes reçues des sociétés mises en équivalence	-	-
Impôts sur les sociétés hors impôts sur les plus value de cession	-	-
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(181)	(533)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	-
Cession d'immobilisations	-	-
Cession des immobilisations financières	-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-	-
Remboursement d'emprunts	-	-
Prêts et dépôts	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Augmentations de capital en numéraire	-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-	-
Variation de trésorerie par les Flux	(181)	(533)
Trésorerie d'ouverture	736	1 269
Trésorerie de clôture	555	736

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2024

PREAMBULE

Les comptes consolidés du semestre clos le 30 septembre 2024 ont été arrêtés par le Directoire et examinés par le Conseil de surveillance le 2 avril 2025.

NOTE N° 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

1.1 – PRINCIPES GENERAUX

Les comptes consolidés du groupe F.S.D.V. au 30 septembre 2024 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Le groupe a appliqué les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

Aucun nouveau texte IFRS applicable obligatoirement pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2024 n'a d'incidence sur la présentation des comptes au 30 septembre 2024.

Méthodes d'évaluation des actifs corporels :

Dans le cadre de la 1^{ère} adoption des normes IFRS, les terrains et constructions ont été évalués sur la base d'un rapport d'expertise établi par un cabinet de premier plan. Pour tenir compte de la situation spécifique de la plupart des biens – usines et terrains industriels situés dans des villes de taille moyenne, la pérennité n'était pas assurée – une décote substantielle a été appliquée aux valeurs figurant dans le rapport d'expertise.

Les autres actifs corporels n'ont pas fait l'objet de modification dans la méthode d'évaluation.

Depuis la cession de la société SARREGUEMINES VAISSELLE, effective le 3 juillet 2009, la totalité des actifs immobiliers de la société sont considérés comme « Immeubles de Placement », et sont évalués selon le modèle de la juste valeur conformément à la possibilité offerte par l'IAS 40.

1.2 - METHODES DE CONSOLIDATION

1.2.1 - La consolidation a été effectuée sur la base des comptes semestriels au 30 septembre 2024.

Les filiales du Groupe ont été consolidées en retenant la méthode de l'intégration globale, les sociétés étant sous contrôle exclusif de F.S.D.V.

Aucune différence de première consolidation n'apparaît au bilan consolidé, même sous forme résiduelle, les dates des prises de participation étant anciennes.

1.2.2 - Retraitement des comptes sociaux.

- Des éliminations sont effectuées sur toutes les transactions intra-groupes, les mouvements internes étant annulés, ainsi que les dettes et créances réciproques.
- Les actions d'autocontrôle et les actions propres détenues sont valorisées à leur valeur historique d'acquisition (février 1978) et figurent en déduction des capitaux propres consolidés.
- Impôts différés : la situation fiscale latente résulte :
 - des impôts à payer ou payés d'avance, relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice, mais imposables ou déductibles fiscalement au cours d'exercices différents ;
 - des éliminations ou retraitements réalisés au cours des opérations de consolidation.

L'application des normes IFRS conduit à la constatation de plus-values latentes sur les biens immobiliers, ce qui entraîne la reconnaissance de passifs d'impôts différés. Ces derniers ne sont cependant pas comptabilisés en l'absence de perspectives de résultats taxables.

L'incidence fiscale des reports déficitaires, compte tenu de l'absence probable de récupération de ces derniers sur les trois prochains exercices, n'est également pas constatée en impôts différés actif.

1.3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles représentent la valeur des marques appartenant à la société.

1.4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1.4.1 - Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur juste valeur pour les biens immobiliers (norme IAS 40 – note 1.1), les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat sur la période au cours de laquelle elles se produisent ;
- à leur valeur d'acquisition pour les autres immobilisations corporelles.

1.4.2 - Les biens immobiliers ne font pas l'objet d'amortissement. Les autres immobilisations corporelles sont totalement amorties.

1.4.3 - Les immobilisations dont la vente est considérée comme hautement probable à la clôture de l'exercice sont présentées en Actif courant sous une rubrique distincte intitulée « Immobilisations destinées à être cédées » - voir Note n° 1.9 de l'annexe.

1.5 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie des loyers.

1.6 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES

Néant.

1.7 - VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les titres cotés, une provision est constituée pour ceux dont la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur de marché.

1.8 - IMPÔTS SUR LES BENEFICES ET IMPÔTS DIFFERES

1.8.1 - L'impôt sur les bénéfices correspond à l'impôt dû par la société F.S.D.V., tête de groupe d'une intégration fiscale avec effet du 1^{er} avril 2000. Cet impôt est corrigé de la fiscalité différée calculée selon la méthode du report variable, laquelle ne concerne que les décalages temporaires sur les retraitements de consolidation (voir Note n° 1.2.2).

1.8.2 - Impôts Différés Passif

Les règles afférentes à la limitation de l'utilisation des reports déficitaires dont bénéficie la société pouvait entraîner, en cas de réalisation de plus-values de cession significatives sur un exercice, le paiement d'un impôt sur les sociétés, nonobstant l'existence de ces déficits reportables. Cette réglementation fiscale particulière a conduit jusqu'au 31 mars 2018, dans l'hypothèse d'une éventuelle cession de certains biens immobiliers de F.S.D.V., à ne constater qu'une partie des Impôts Différés Passif. **L'absence de plus-values significatives au cours d'exercices futurs au-delà du plafond**

précité (1 M€), et compte tenu du montant des reports déficitaires, conduit à ne plus constater d'Impôt Différé Passif à compter de la clôture des comptes du groupe au 31 mars 2019.

Ce point est détaillé en note 19.2.

1.9 – PRESENTATION AU BILAN DES IMMOBILISATIONS DESTINEES A ETRE CEDEES

En cas d'existence à la clôture des comptes d'un compromis de vente ou de tout document équivalent et d'une certitude quant au financement par l'acquéreur, les immobilisations concernées sont transférées au poste « Immobilisations destinées à être cédées » pour leur prix de cession, les plus ou moins-values alors dégagées étant intégrées dans le résultat de la période.

1.10 – MODIFICATIONS APPORTEES AUX METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de la période.

NOTE N° 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 - SOCIETE CONSOLIDANTE

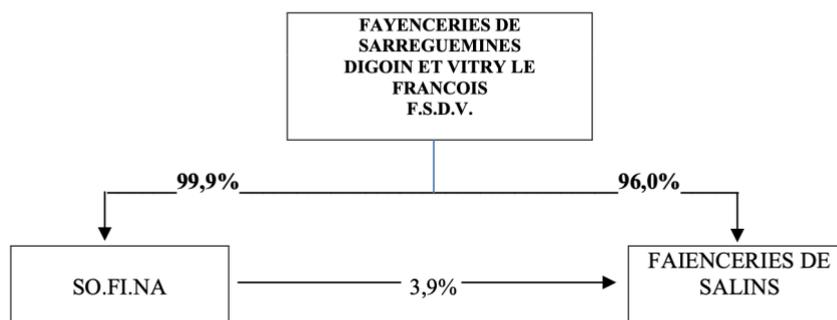
NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
F.S.D.V.	S.A. Directoire et Conseil de Surveil.	5, rue du Helder 75009 PARIS	562 047 605	Société- mère	IG

2.2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
FAIENCERIES DE SALINS	S.A.	5, rue du Helder 75009 PARIS	625 480 223	99,76%	IG
SOFINA	S.A.	5, rue du Helder 75009 PARIS	302 220 652	99,81 %	IG

IG = Intégration globale

2.3 - STRUCTURE JURIDIQUE SIMPLIFIEE AU 30 septembre 2024



2.4- INTERETS MINORITAIRES

Il n'existe pas d'intérêts minoritaires, à l'exception des actions détenues par les Administrateurs des filiales (chiffre non significatif).

ACTIF**NOTE N° 4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

En milliers d'Euros	31.03.2024	Augmentations	Diminutions	30.09.2024
• ETUDE VALORISATION SITE FAÏENCERIES	1	-	-	1
• CONCESSIONS ET DROITS	5	-	-	5
• AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6	-	-	6
VALEURS BRUTES	12	-	-	12
AMORTISSEMENTS	7	-	-	7
VALEURS NETTES	5	-	-	5

NOTE N° 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Valeur au 31.03.2024 (IFRS)	Acquisitions Cessions	Réévaluat°/ Dépréciat°	Transfert (Val. IFRS)	Valeur au 30.09.2024 (IFRS)	Valeur de cession des biens cédés
1. Terrains et constructions						
. à Sarreguemines	-	-	-	-	-	
. à Vitry le François	526	-	-	-	526	
. à Digoïn	170	-	-	-	170	
. à Salins	-	-	-	-	-	
S/T terrains et constructions	696	-	-	-	696	
2. Autres immobilisations corporelles			-	-		
Total immobilisations corporelles	696	-	-	-	696	
3. Immobilisations destinées à être Cédées (1)						
. Cessions et revalorisations maisons ouv.		-	-	-	-	

(1) – Voir note 1.9 – Présentation au bilan des Immobilisations destinées à être cédées

NOTE N° 6 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Néant

NOTE N° 7- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En l'absence d'activité commerciale ou d'opérations de cessions d'immobilisations, aucune créance clients ne figure à la clôture des comptes clos au 30 septembre 2024.

NOTE N° 8 - AUTRES CREANCES

En milliers d'Euros	31.03.2024	VARIATION NETTE	30.09.2024
AUTRES CREANCES (1)	140	10	150
TOTAL	140	10	150

(1) Le solde des Autres créances en valeur nette est principalement constitué d'une créance de carry-back constatée au 31 mars 2021.

L'essentiel des créances est à moins d'un an à l'exception de la créance de carry-back suscitée.

NOTE N° 9 – TRESORERIE

En milliers d'Euros	31.03.2024	VARIATION NETTE	30.09.2024
PLACEMENTS FINANCIERS			
DISPONIBILITES	736	(181)	555
TOTAL	736	(181)	555

NOTE N° 10 - COMPTE DE REGULARISATION ACTIF

En milliers d'Euros

30.09.2024

31.03.2024

Autres charges comptabilisées d'avance

-

-

NOTE N° 11 - FONDS PROPRES CONSOLIDES

En milliers d'Euros	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL	RESERVES CONSOLIDEES	FONDS PROPRES CONSOLIDES
SITUATION NETTE NON RETRAITEE AU 31.03.2024	150.250	2.330	1 444	3 774
ACTIONS D'AUTO-CONTROLE DETENUES	(36 559) ❶		(2 503)	(2.503)
SITUATION NETTE RETRAITEE AU 31.03.2023	113 691	2 330	(1 059)	1 271
Reprise provision réglementée				
RESULTAT DE LA PERIODE			(250)	(250)
SITUATION NETTE AU 30.09.2024	113 691	2 330	(1 309)	1 021

❶ Se répartissant en : 28 559 actions F.S.D.V. détenues par SOFINA
8 000 actions propres détenues par F.S.D.V.

Le montant de 2.503 K€ représentant la valeur de détention des actions propres détenues exclut l'incidence de la plus-value réalisée lors de l'apport de ces actions par les FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT à SOFINA en 1985, opération rendue obligatoire à la suite de la fusion – absorption par F.S.D.V. en décembre 1984 de la COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE CERAMIQUE (CIFIC) – à l'époque maison - mère des FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT.

NOTE N° 12.1 - PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'Euros	31.03.2024	Dotation	Reprise	30.09.2024
RISQUES ET CHARGES	217	10	-	227
TOTAL	217	10	-	227

Aucune variation significative n'est intervenue dans l'appréciation des risques et charges provisionnés par rapport à la clôture annuelle des comptes clos au 31 mars 2024.

NOTE N° 13 – PASSIF COURANT

En milliers d'Euros	31.03.2024	VARIATION NETTE	30.09.2024
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	60	62	122
DETTES FISCALES ET SOCIALES	38	7	45
AUTRES DETTES ET DIVERS	5	-	5
	103	69	172

NOTE N° 14 - ENGAGEMENTS HORS BILANS

En milliers d'Euros	31.03.2024	Annulation	Nouveau	30.09.2024
CAUTIONS ET GARANTIES RECUES	0	-	-	0
CAUTIONS ET GARANTIES DONNEES	0	-	-	0

NOTE N° 15 - CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDES HORS TAXES ET AUTRES PRODUITS

Les autres produits correspondaient jusqu'au 31 mars 2019 principalement aux loyers perçus sur les maisons occupées non encore cédées.

NOTE N° 16 – DOTATIONS ET REPRISES / AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EXPLOITATION

En milliers d'Euros	31.03.2024	Dotations	Reprises / Sorties immobilisat°	30.09.2024
1. <u>Amortissements (net)</u>	7	-	-	7
2. <u>Provisions</u>				
. Clients et autres créances	232	10	-	242
. Risques et charges	217	10	-	227
. Engagements de retraite	-	-	-	-
Total Provisions	449	20	-	469

NOTE N° 17 - RESULTAT NON COURANT

Le groupe n'a enregistré aucun résultat non courant au titre du semestre clos le 30 septembre 2024.

NOTE N° 18 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

18.1 - F.S.D.V. a formé avec ses principales filiales françaises un groupe fiscalement intégré (Article 223 A et suivants du C.G.I. avec effet du 1^{er} janvier 2000, renouvelé tous les 5 ans depuis cette date.

Les déficits fiscaux reportables ne sont pas constatés en impôts différés actifs, compte tenu de leur montant et de l'absence probable de leur récupération sur les trois prochains exercices (note 1.2.2).

Les Impôts Différés Actif et Impôts Différés Passif font l'objet d'une compensation et n'apparaissent donc pas au bilan consolidé lorsqu'ils sont de même montant.

NOTE N° 19 - IMPOTS DIFFERES**19.1 - Montant des reports déficitaires en intégration fiscale.**

Montants cumulés au 31 mars 2024 des déficits ordinaires en intégration fiscale : **21.6 M€**

19.2 – Carry back (report en arrière de déficit)

La société F.S.D.V., tête d'intégration fiscale, a constaté un report en arrière de son déficit d'intégration au 31 mars 2021 de 488 K€ pour un montant de 122 K€.

NOTE N° 20 – EFFECTIF

Effectif moyen employé au cours de l'année (effectif à temps partiel)

	Au 30.09.24	Au 30.09.23
Cadres	2	2
Employés, Agents de Maîtrise	1	1
TOTAL	3	3

4 PERSPECTIVES

Les discussions avec l'important groupe immobilier menées au premier semestre 2023 ont repris fin 2024, à son initiative.

Le schéma serait le même, soit l'apport à FSDV des activités de ce groupe immobilier, ce qui ouvrirait largement les perspectives d'activité de FSDV. Il est trop tôt pour apprécier les chances d'aboutir de ce projet.

La vente à la municipalité de Digoin des trois terrains devrait se concrétiser au début du second trimestre 2025, comme indiqué ci-avant.

En cas d'échec des discussions sur l'apport des activités du groupe immobilier, la société envisagerait une mise en vente rapide du terrain de Vitry le François de 2,2 ha.

Enfin, un programme d'économies significatives sur les frais de fonctionnement a été mis en œuvre dès le mois de décembre 2024 et devrait se traduire dans les résultats du deuxième semestre, du 1^{er} octobre au 31 mars 2025.

5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

AUDIT SYNTHESE
15/17, rue Marsollier
75002 PARIS



Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Paris

ADN PARIS
109, rue de Courcelles
75017 PARIS



Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Paris

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY-LE-FRANCOIS

Société Anonyme à directoire

5, rue du Helder

75009 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} avril au 30 septembre 2024

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY-LE-FRANCOIS

Période du 1^{er} avril au 30 septembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société F.S.D.V., relatifs à la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tels qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux, les éléments nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Paris, le 7 avril 2025

Les commissaires aux comptes

AUDIT SYNTHESE**ADN PARIS**

Frédéric VELOZZO

Philippe SIXDENIER

6 NDECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**

Société Anonyme, à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2 328 875 €.
Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS
R.C.S. PARIS B 562 047 605
SIRET 562 047 605 00349

Déclaration sur la régularité du rapport financier semestriel sur les comptes au 30 septembre 2024

Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour le semestre s'étant terminé le 30 septembre 2024 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice clos au 31 mars 2025, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris le 5 avril 2025

Alain Péron,

Directeur général et membre du directoire

**LE DIRECTOIRE**